

Le 15 mai 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 mai 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, CHAPOT, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, RODRIGUES.

**Procurations** : Madame FABRE à Monsieur CHAPOT, Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Monsieur INCORVAIA à Madame BRUEL, Madame SEGUIN à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur KARA, Madame MONTET-FRANC à Monsieur MARRET.

**Absent** : Monsieur PEPIN

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Budget Commune - Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction comptable M 57, les excédents de fonctionnement doivent être affectés par délibération de l'Assemblée délibérante et couvrir, en priorité, les déficits d'investissements.

Il indique que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement déterminé comme suit :

Résultat de l'exercice 2022 :	3 360 118.64 €
Résultat reporté 2021 :	4 823 598.22 €
<b>Excédent de fonctionnement au 31/12/2022</b>	<b>8 183 716.86 €</b>

Monsieur le Maire rappelle que le besoin de financement au 31/12/2022 est de :

Sur résultat négatif 2022	2 099 642.53 €
Sur résultat négatif 2021	361 076.19 €
Sur solde négatif des reports engagements 2022 sur 2023	3 043 619.43 €
<b>Total du besoin de financement au 31/12/2022</b>	<b>5 504 338.15 €</b>

Ces éléments ont été présentés lors de la réunion du groupe de travail municipal du 11 mai 2023 et en séance du Conseil.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20230516-2023-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2023

Publication : 17/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 23 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **AFFECTE** ce résultat comme suit :

↳ En affectation obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement des investissements pour la somme de : **5 504 338.15 €**

↳ Solde disponible au compte 002 en fonctionnement pour la somme de : **2 679 378.71 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 16 mai 2023

Le Maire,  
François DRIOL



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET

